

COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE COMMUNE CONSEIL COMMUNAL ET CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Article L1122-11 alinéa 3 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié:

"Outre l'obligation imposée par l'article 26 bis, par. 5 alinéa 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, le conseil communal peut tenir des séances communes avec le conseil de l'action sociale".

Article 26 bis , § 5 de la loi organique des C.P.A.S., telle que modifiée en Région wallonne:

"Le comité de concertation [entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale] veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre.

Ce rapport est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale".

Article 54 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Braine-le-Château:

"Les réunions conjointes du conseil communal et du conseil de l'action sociale ne donnent lieu à aucun vote. Toutefois, pour se réunir valablement, il conviendra que la majorité des membres en fonction [...] tant du conseil communal que du conseil de l'action sociale soit présente".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 23 novembre 2016 à 19 h 30'**.

Braine-le-Château, le 14 novembre 2016.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Directeur général f.f.,

B. TAYMANS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

Le Président,

Ph. HECQUET

SÉANCE PUBLIQUE

1. Présentation commentée du rapport sur
 - l'ensemble des **synergies existantes et à développer** entre la commune et le Centre Public d'Action Sociale;
 - les **économies d'échelle** et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités

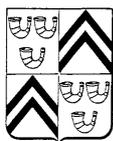
du Centre Public d'Action Sociale et de la commune;
tel que préparé par le comité de concertation entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale.

2. **Logement:**

État d'avancement des opérations menées dans le cadre de la stratégie communale en matière de logement, en étroite collaboration entre commune et C.P.A.S.:

- 2.1 Programmes d'actions les plus récents (**2012-2013 et 2014-2016**) approuvés par le Gouvernement wallon.
- 2.2 Lotissement de l'I.B.W. (Intercommunale du Brabant wallon) dans la *Zone d'Aménagement Communal Concerté de l'Espérance*.
- 2.3 La politique du C.P.A.S.

[M. le Bourgmestre et M. le Président du C.P.A.S. font le point sur l'évolution des différents projets déjà lancés ou encore en gestation].



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 23 novembre 2016 à 20 h 00'** (*immédiatement après l'assemblée conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale convoquée pour 19h30'*).

Braine-le-Château, le 14 novembre 2016.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

SÉANCE PUBLIQUE

1. Projets de développement soutenus financièrement par la commune (au Burkina Faso, au Cameroun et au Pérou) sur proposition de la *Commission Tiers-Monde de Braine-le-Château* pour l'exercice 2016. Octroi de subventions : décision.
2. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2016 – Troisième modification. Rapport de la commission d'avis composée du Président, du Directeur général et de la Directrice financière du Centre: approbation.
3. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2016 – Troisième modification (services

- ordinaire et extraordinaire) : approbation.
4. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2017. Rapport de la commission d'avis composée du Président, du Directeur général et de la Directrice financière du Centre : approbation.
 5. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2017 : approbation.
 6. Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers pour l'exercice 2017 : décision.
 7. Gestion des déchets. Taux de couverture du coût-vérité estimé pour l'exercice 2017 : décision.
 8. Intercommunale SEDIFIN. Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2016 : vote sur l'unique point [*adoption du plan stratégique 2017-2019*] inscrit à l'ordre du jour de cette séance.
 9. *Intercommunale du Brabant wallon (I.B.W.)*. Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2016 : vote sur les différents points portés à l'ordre du jour de cette séance.
 10. Intercommunale *ORES Assets*. Assemblée générale du 15 décembre 2016 : vote sur différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
 11. *Intercommunale Sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.)*. Assemblée générale du 19 décembre 2016 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
 12. *Intercommunale des eaux du centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.)*. Assemblée générale du 21 décembre 2016 : vote sur l'unique point (*plan stratégique triennal 2017-2019*) inscrit à l'ordre du jour de cette séance.
 13. Enseignement artistique. Antenne brainoise de l'Académie de Nivelles. Avenant n° 23 à la convention signée avec la ville de Nivelles : approbation.
 14. Travaux d'assainissement du ruisseau de Derrière les Monts. Travaux de pose d'un collecteur et d'égouts communaux conjoints. Décompte final : approbation.
 15. Remplacement temporaire d'une animatrice communale du service d'accueil extrascolaire : approbation d'une dépense engagée par le Collège (charge salariale d'un agent intérimaire à mi-temps recruté par l'I.S.B.W., facturée par cette dernière).

HUIS CLOS

Personnel enseignant

Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

16. Institutrice primaire (mi-temps) dans un emploi non vacant à l'implantation de Wauthier-Braine.
17. Institutrice primaire (mi-temps) dans un emploi non vacant à l'implantation de Wauthier-Braine.
18. Institutrice primaire sous contrats A.P.E. (deux mi-temps) à l'implantation de Braine-le-Château.
19. Maître spécial d'éducation physique (charge partielle de 2/24) dans un emploi non vacant.
